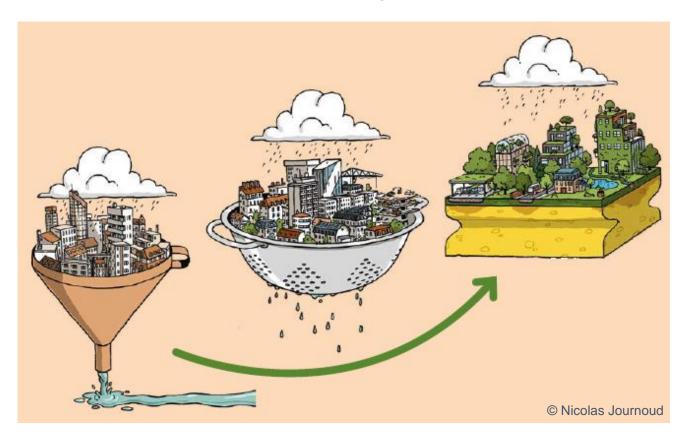




Lettre d'information N°129 – Novembre 2024

Comment mieux gérer l'eau



... ou, comme l'écrit Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau de Seine-Normandie :

« passer de la ville entonnoir à la ville éponge ».

La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour l'avenir des territoires, notamment pour mieux se préparer aux changements liés au réchauffement climatique.

Les objectifs et les orientations de la politique de l'eau sont définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE – note 1) et par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à l'échelle locale.

Ainsi, il revient aux acteurs locaux de décliner la meilleure manière pour la politique de l'eau sur leur territoire.

Agir sur l'urbanisme

Le premier levier d'action se trouve dans les documents d'urbanisme et de planification qui fixent les règles d'utilisation des espaces.

Afin de faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT - note 2) et les plans locaux d'urbanisme (PLU - note 3), les élus locaux et leurs services doivent faire de l'eau une alliée dans leurs politiques d'aménagement et d'urbanisme.





Dans les communes et intercommunalités potentiellement concernées, il convient d'ajouter à ces documents le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI – *note 4*).

La loi Climat et résilience du 22 août 2021 (note 5) considère, dans son article 45, les écosystèmes aquatiques et marins comme des « éléments essentiels du patrimoine de la nation » et une eau de bonne qualité comme faisant partie de ce patrimoine commun. Indispensable à la vie, l'eau s'avère également être un formidable outil d'adaptation face au dérèglement climatique. À condition de l'intégrer durablement dans l'aménagement du territoire.

Rappels de quelques indicateurs qui témoignent de la nécessité de mieux intégrer l'eau dans les documents de planification et d'urbanisme.



30 % DANS L'HEXAGONE

Les territoires les plus proches des côtes sont les plus artificialisés : à moins de 500 mètres du rivage, 30 % des terres sont artificialisées, contre 8 % entre 5000 et 10000 mètres de la mer.

276 377

HECTARES ont été artificialisés entre 2009 et 2019, soit l'équivalent du département du Rhône. L'Île-de-France, avec 21,3 % de surfaces artificialisées, et la Normandie, avec 10,4 %, figurent parmi les régions les plus touchées.



-6°C

DES PARCS avec des plans d'eau et des rivières contribuent à lutter contre les îlots de chaleur urbains : ils permettent un refroidissement pouvant aller jusqu'à 6 °C dans la ville.

468

Dans le bassin Seine-Normandie, les pollutions d'origine agricole (nitrates et/ou pesticides) ont conduit à la fermeture de 468 captages d'eau potable depuis 2000, soit 39 % de l'ensemble des captages abandonnés.

6600

Chaque année, en moyenne, en France, 6600 communes font l'objet d'une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle. Inondations et coulées de boue en sont les premières causes.

26,8 %

En 2022, 26,8 % de la population française résidait dans des zones exposées à un risque d'inondation, tandis que 2,3 % des Français sont vulnérables aux submersions marines. 61%

souterraines du bassin et 26 % des cours d'eau sont dégradés par des pesticides.



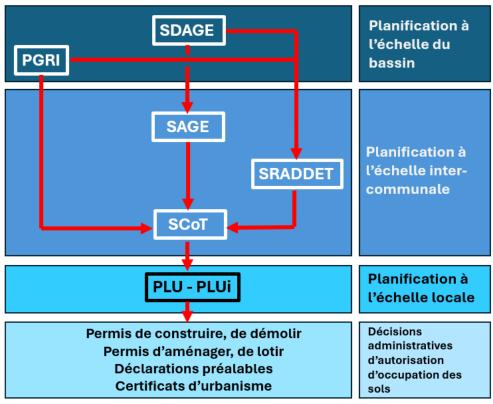


Une meilleure gouvernance de la gestion de l'eau : tendre vers la ville éponge

Une ville perméable, grâce à la gestion des eaux pluviales à la source, offre des avantages multiples :

- limitation des ruissellements et inondations,
- création ou protection des zones d'expansion des crues,
- gestion à la source des eaux pluviales,
- recharge des nappes phréatiques,
- protection des zones de captage d'eau potable,
- réduction des pollutions des milieux récepteurs,
- soutien à la biodiversité,
- protection des zones humides,
- préservation et restauration des cours d'eau, de leurs berges et de leurs fonctionnalités,
- lutte contre les îlots de chaleur urbains,
- amélioration du cadre de vie,
- application forte de la séquence « éviter-réduire-compenser » vis-à-vis de l'imperméabilisation des sols...

Outils de pilotage de l'aménagement, de la planification et de gouvernance, les documents d'urbanisme sont l'instrument qui permet de décliner localement des politiques nationales telles que le zéro artificialisation nette (ZAN) et les trames vertes et bleues, en orientant la stratégie des collectivités territoriales vers la ville éponge.



SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Qu'est-ce que la ville éponge ?

La **ville éponge** est un modèle d'aménagement urbain dans lequel on cherche à remplacer les surfaces imperméables par des surfaces perméables. Le but est de ne pas artificialiser et de convertir le plus possible de surfaces déjà artificialisées en sols perméables : parcs, jardins, noues pluviales, zones humides, parcs, pelouses...

3/5





Le concept serait apparu en Chine en 2014. C'est là, dans la Chine du début de ce XXIème siècle, où l'urbanisation a été la plus rapide et a concerné le plus de surface, que les conséquences négatives de la ville imperméable, ou entonnoir, sont apparues avec le plus d'évidence.

4/5

Jusqu'alors, les villes étaient bétonnées ou asphaltées. La majorité des surfaces non bâties étaient consacrées aux véhicules, tant pour qu'ils se déplacent (autoroutes, routes et rues) que pour qu'ils stationnent (parkings et trottoirs pour protéger les piétons). Cette artificialisation des sols a eu, et a toujours, de nombreuses conséquences sur la qualité de vie de leurs habitants mais aussi sur le cycle de l'eau car une part importante de l'eau ruisselle et rejoint les égouts, les cours d'eau, la mer ou l'océan, au lieu d'être stockée dans le sol naturel ou agricole.

Or, la capacité de rétention d'eau des sols joue un grand rôle dans la réduction des effets du réchauffement climatique. En agissant comme une éponge, tant qu'il n'est pas saturé car il devient alors imperméable, le sol empêche l'eau de s'écouler en surface.

En cas de ruissellement fort, d'inondation ou de crue, le sol nu d'une ville éponge absorbe puis stocke plus d'eau. Sur le long terme, un sol perméable permet aussi d'alimenter les nappes profondes et restituent l'eau avec un délai à moyen et long terme qui permet de mieux affronter les épisodes de sécheresse.

De plus, c'est autant d'eau qui ne va pas remplir les mers et les océans.

Dans leur ouvrage *Le Tour du Monde de l'Anthropocène* (*note* 6), Telmo PIEVANI et Mauro VAROTTO, tous deux professeurs à l'université de Padoue, ont simulé les effets du réchauffement climatique sur la montée des mers et des océans en 2872, soit mille ans après la parution du *Tour du Monde en 80 jours* de Jules VERNE. Pour résumer leur propos, la fonte totale de l'Arctique et presque complète de l'Antarctique élèverait le niveau des mers et océans de 65 mètres en noyant 15% des terres actuelles.

Notre pays perdrait une grande part de sa façade atlantique. Le Cotentin, la Vendée et les Landes seraient noyés. La Bretagne serait devenue une presqu'île, rattachée au continent vers Rennes. Au sud, la Méditerranée aurait envahi le delta du Rhône et ses flots bleus baigneraient les remparts d'Avignon.

Conclusion

D'ores et déjà, les villes disposent de nombreux moyens d'action et d'un large spectre de compétences, constitutives de la « puissance publique » des collectivités territoriales, plus proche des citoyens que ne peut l'être l'État. Ainsi à l'échelle municipale, la puissance publique possède de nombreux outils directs ou indirects de coordination dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'énergie, via la maîtrise de ses politiques internes ou bien en exerçant un rôle de coordination et d'orientation générale et de contrôles des acteurs et opérateurs locaux.

Ces outils sont au cœur de l'action locale sur le climat, qui se fonde essentiellement sur le constat de l'accélération du changement climatique dans les villes, avec une hausse générale des températures sur les territoires, un renforcement des effets des îlots de chaleur urbains, une augmentation des risques de sécheresse et un risque croissant d'événements extrêmes (vents violents, pluies torrentielles, crues et inondations...). Les récents épisodes climatiques en France et en Espagne sont les preuves tangibles d'une gestion défaillante.

Lutter contre le réchauffement climatique passe donc aussi par une meilleure gestion de l'eau.

Maintenant.





5/5

Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre entreprise ou de votre organisation, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable.

Cordiales salutations.

Denis CHAMBRIER
Consultant Senior
denischambrier@dcr-consultants.com

Mobile: 06.7777.1883

Note 1 : SDAGE CEREMA

Note 2 : SCOT_Ministère de l'écologie

Note 3 : Elaborer un PLU Ministère de l'écologie

Note 4 : PGRI_CEREMA

Note 5 : Loi climat & résilience 2021 Note 6 : Editions Humensciences

© DCR Consultants - Novembre 2024